



SAISON 2024 / 2025 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025)

PROCÉDURES RENOUVELLEMENTS

1. SAISIE des renouvellements dans « Intranet » par LES CLUBS

Pour la saison 2024-2025, le guide d'utilisation d'Intranet a été reconduit. N'hésitez pas à le consulter avant de contacter le secrétariat administratif de la L.R.I.D.F.

TOUS les bordereaux « Intranet » doivent être systématiquement, **LE JOUR MEME** :

- validés avec demande du PDF correspondant,
- réglés à la L.R.I.D.F. avec envoi du justificatif de virement à cifruiz@aol.com

2. VALIDATION des saisies par LA L.R.I.D.F.

La validation des bordereaux « Intranet », par le secrétariat administratif de la L.R.I.D.F., ne sera faite **qu'à réception** du PDF et d'une preuve de paiement (voir rubrique 4/ Paiement).

Le secrétariat NE FERA AUCUNE RÉCLAMATION pour ces deux documents.

Pour information :

1. Les bordereaux validés par la L.R.I.D.F. passent en statut « **Ligue Validé** »,
2. La L.R.I.D.F. fait un envoi groupé à la fédération des bordereaux avec le paiement correspondant,
3. La Fédération enregistre le paiement de la L.R.I.D.F.,
4. Passage des bordereaux en statut « **Fédé Validé** » avec une ✓
5. Téléchargement des licences possible, **par les clubs**.

FONCTIONNEMENT LIGUE RÉGIONALE d'ÎLE DE FRANCE

• **COTISATION RÉGIONALE** → **15,00 €** (en plus du tarif fédéral).

A régler pour chaque licence sportive, y compris pour les licences « Loisir » saisies par les clubs.

Cotisation votée par les Présidents des associations sportives présentes ou représentées lors de l'assemblée générale de la L.R.I.D.F. du 06 mars 2024 à Thiais Orly (procès verbal envoyé aux associations sportives le 25 mars 2024).

• **INSCRIPTIONS INTERNET** [<https://www.lridfbowling.fr/inscription-aux-competitions>]

Seuls les Présidents et correspondants des associations sportives déclarés et ayant une licence en cours de validité peuvent faire les inscriptions. Pour ce faire il est impératif que :

- ▶ le club soit ré-affilié,
- ▶ les créations et les mutations soient enregistrées au secrétariat administratif de la L.R.I.D.F.,
- ▶ la cotisation régionale soit réglée.

Pour tout problème, contacter : Nicole BOTTECCHIA - ☎ 06.68.53.23.79 - ✉ comiteidf@orange.fr

● Documents et/ou renseignements A COMMUNIQUER à la L.R.I.D.F. :

- **Licence « Arbitre »** Envoyer par mail, pour accord préalable, le scan de la demande de licence au responsable « Arbitrage » de la Ligue Régionale d'Île de France.
- **Licence « Cadre Technique »** Envoyer par mail, pour accord préalable, le scan de la demande de licence au Président de la Ligue Régionale d'Île de France.
- **Licence « Sport d'Entreprise »** Envoyer par mail, le scan de l'attestation employeur (pour les actifs) au responsable du « sport d'entreprise » de la Ligue Régionale d'Île de France.
- **Certificat médical** Communiquer à Claudie TRINEAU la date d'établissement du certificat médical fourni avec la demande de licence « sportive » 2024-2025, uniquement par mail cifruiz@aol.com.

Rappel du Décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016) :

Si vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence < compétition > d'une fédération sportive, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la discipline concernée en compétition, **datant de moins d'un an lors de votre demande de première licence**.

Un nouveau certificat vous sera demandé **tous les 3 ans pour le renouvellement de votre licence**.

Par conséquent, les personnes n'ayant pas fourni de certificat médical depuis 2021 devront en fournir un **pour obtenir** une licence « compétition » 2024-2025 (n'oubliez pas de demander à vos « nouvelles recrues » une photocopie du dernier certificat fourni).

Les clubs sont responsables de la collecte et de la conservation des certificats.

Néanmoins, vous voudrez bien **communiquer à la secrétaire administrative de la L.R.I.D.F., Mme Traineau cifruiz@aol.com, la date d'établissement des certificats déposés**, afin d'assurer un suivi et permettre l'établissement des listes annuelles de rappel.

POUR SAISIR DANS INTRANET, VOUS DEVEZ :

1/ TÉLÉCHARGER les pré-remplis dans « Intranet »

Les pré-imprimés des licences « compétition » doivent être téléchargés et remis à vos adhérents pour signature.

2/ RENOUELER l'affiliation club **AVANT** LE 1^{er} septembre 2024

TRÈS IMPORTANT

Si une modification quelconque est prévue pour un club (*dissolution, fusion/absorption, changement de dénomination, changement de siège social*) celle-ci doit être **déclarée courant Juin à la secrétaire administrative de la L.R.I.D.F., Mme Traineau - cifruiz@aol.com en fournissant les documents officiels obligatoires**. Les frais de mutation sont dus en cas de dissolution non déclarée.

3/ RENOUELER les LICENCES

Ne saisir dans « Intranet » que les demandes pour lesquelles vous avez un formulaire de demande de licence 2024-2025 dûment signé. Vérifiez que le dernier certificat médical fourni est conforme pour l'ensemble de la saison.

Regroupez vos renouvellements de licences dans un même bordereau. Évitez un trop grand nombre de bordereaux Intranet.

4/ PAIEMENT

TOUS les bordereaux « Intranet » doivent être réglés à la L.R.I.D.F. UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE (voir R.I.B. ci-dessous)

SOCIETE GENERALE		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Titulaire du Compte :		LIGUE REGIONALE IDF FFBSQ MME BOTTECCHIA NICOLE 95 RUE JULES FERRY 92700 COLOMBES	
Domiciliation		COLOMBES MAIRIE	(03703)
Identification nationale (RIB)			
30003	03390	00050531089	06
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Cle RIB
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3033 9000 0505 3108 906			
Identifiant international de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			



La L.R.I.D.F. validera vos saisies UNIQUEMENT à réception :

- du PDF du bordereau « Intranet » [X]
- d'une confirmation de paiement effectué pour chaque bordereau saisi.

[X] Tous les téléchargements faits par les clubs dans « Intranet » arrivent automatiquement dans la Messagerie Générale Institutionnelle du secrétariat administratif de la L.R.I.D.F.

5/ TÉLÉCHARGEMENT des licences

Le téléchargement des licences incombe aux clubs.

A NOTER : le seul document consulté par les arbitres avant toute compétition est le listing fédéral des licences journalières, le téléchargement n'est donc pas obligatoire.

MAI 2024 - **Claudie TRINEAU**
Secrétariat Administratif de la
Ligue Régionale d'Île de France